

Le point sur les politiques

Le 18 mars 2010

Ce qu'il faut savoir sur le processus d'établissement des politiques de la Chambre de commerce du Canada pour 2010

Contexte

À l'issue des séances de politique du congrès annuel de l'année dernière, il est devenu évident que les participants ne comprenaient pas très bien le processus et qu'il fallait l'élucider. La Chambre de commerce du Canada a donc travaillé avec un groupe de travail composé de membres pour trouver des façons d'améliorer le processus et d'en assurer une meilleure compréhension pour les prochaines années.

Le groupe de travail s'est réuni au début de 2010 et recommande les améliorations suivantes :

1 Créer une image du processus d'établissement des politiques du début à la fin

Action : Le guide des résolutions de cette année comprendra un ordiogramme illustrant le processus d'établissement des politiques, étape par étape, du début à la fin.

2 Énoncer clairement les critères relatifs aux politiques

Action : Dresser une liste définitive des critères relatifs aux politiques que toutes les résolutions doivent respecter :

- 1) La question présente un intérêt national pour le milieu des affaires plutôt qu'un intérêt local ou régional.
- 2) La question est courante et opportune et elle exige une action.
- 3) La résolution est complète, détaillée et s'appuie sur des données de fait (qualité).
- 4) La question a une portée fédérale et ne relève pas de la compétence locale, provinciale ou territoriale.

- 5) La question revêt une importance pour la collectivité et les dirigeants d'affaires du Canada.
- 6) La résolution n'oppose pas un domaine, une industrie ou une région du Canada contre un autre.

3 Comités

Les délégués ont exprimé des préoccupations et une certaine confusion à propos du rôle joué par les comités d'experts et le comité des politiques du conseil dans le processus d'établissement des politiques.

Action : Expliquer clairement les rôles des comités dans les documents sur le processus d'établissement des politiques.

Comités d'experts : Les comités passent en revue le contenu des résolutions qui leur sont soumises et présentent leurs observations. Considérez-les comme étant vos conseillers. Ils ne refusent pas et ne peuvent pas refuser les résolutions. Les chambres peuvent (et devraient) participer aux téléconférences des comités d'experts concernant leurs résolutions.

Comité des politiques du conseil : Le comité des politiques tient une réunion spéciale, en juillet généralement, pour examiner les résolutions soumises. Il utilise les six critères pour déterminer si une résolution sera présentée et débattue au congrès annuel.

4 *La résolution est-elle approuvée ou rejetée?*

Les chambres souhaitent connaître le statut de leur résolution en temps opportun, c'est-à-dire si elle a été acceptée ou rejetée pour débat au congrès annuel.

Action : On a pris des mesures pour faire savoir rapidement aux chambres si leur résolution est approuvée ou rejetée, comme suit :

Approuvée : le personnel de la Chambre avisera les chambres du statut de leur résolution.

Rejetée : un membre du comité des politiques du conseil avisera rapidement les chambres si le conseil rejette leur résolution.

5 *Qu'arrive-t-il aux résolutions tardives*

Au congrès annuel 2009, il est devenu évident qu'il fallait clarifier les dates et les critères de soumission des résolutions tardives. Ce processus a été renforcé et les règles sont les suivantes :

Les chambres peuvent soumettre des résolutions tardives (qui respectent les critères énoncés ci-après) à la Chambre de commerce du Canada au plus tard dix jours ouvrables avant le congrès annuel.

Les résolutions tardives sont acceptables si la question :

1. respecte les critères standards (mentionnés précédemment pour l'appel de résolutions régulières)
2. respecte les critères additionnels :
 - a. elle traite d'une question exigeant une action immédiate (c. à d. qu'elle ne peut attendre jusqu'à l'an prochain) et/ou
 - b. des circonstances extraordinaires ou imprévues sont survenues depuis la date limite pour la présentation des résolutions régulières).

Une résolution tardive ne sera pas acceptée si la chambre qui la soumet...

1. a simplement raté la date limite antérieure - c. à d. ce n'est pas une occasion de contourner le processus régulier.

6 *Engagement de la Chambre à l'égard de ses membres*

Il importe que les chambres qui participent au processus d'établissement des politiques sachent que la Chambre de commerce du Canada, par le truchement de son travail avec le groupe de travail sur les politiques et au nom de tous ses intervenants, s'est engagée de nouveau à assurer l'ouverture et la transparence de son processus d'élaboration des résolutions.

Nous encourageons nos membres à participer au processus d'élaboration des résolutions. Ne soyez pas intimidé si vous n'avez jamais soumis une résolution. Notre Guide de préparation d'une résolution et notre modèle de résolution vous seront extrêmement utiles si vous envisagez de soumettre une résolution pour la première fois ou que vous avez besoin d'un rappel.

7 *Ce que vous devriez savoir*

Le service des politiques de la Chambre de commerce du Canada est là pour vous aider à présenter une résolution au nom de votre chambre. Les directeurs de politique vous conseilleront et vous aideront à proposer votre résolution pour débat par l'assemblée.

Vous recevrez l'invitation à participer au processus de cette année au plus tard le 26 mars et la date limite pour la présentation des résolutions de politique à la Chambre de commerce du Canada est le 3 juin.

Nous tenons à remercier le groupe de travail sur les politiques pour ses efforts en vue d'améliorer le processus d'élaboration des politiques pour tous.

Présidé par Gerry Macartney de la Chambre de commerce de London, le groupe regroupait les personnes suivantes :

Ken Kobly, chambres de l'Alberta; Bill Denyar, Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique; Mike Watson, Chambre de la Colombie Britannique; Viviana Iturriaga Espinoza, FCCQ; Nancy Conrad, Chambre de Halifax; Leonard Laboda, chambres du Manitoba; Tim Creedon, Chambre de Red Deer; Kent Smith-Windsor, Chambre de Saskatoon; Nancy Healey, St. John's Board of Trade; Bruce Carter, Chambre du Grand Victoria; Ann-Marie Tout, Enbridge; Cliff Sosnow, Blake, Cassels and Graydon; et Robert Redhead, Newalta Corp.

